



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

# Tiakalflex TSC

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: scellant  
Usages déconseillés: Autres

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur

Tikal Marine Systems GmbH

Werkstrasse 6  
D 22844 Norderstedt

Téléphone +49 40 526 30 60 3  
Télécopie: +49 40 526 30 60 5

#### Fournisseur

Tikal Marine Systems GmbH

Werkstrasse 6  
D 22844 Norderstedt

Téléphone +49 40 526 30 60 3  
Télécopie: +49 40 526 30 60 5

#### Contact pour informations

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone +49 40 526 30 60 3  
Renseignement fax +49 40 526 30 60 5  
E-mail (personne compétente) info@tikal-online.de  
Site web <http://www.tikal-online.com>

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tikal Marine Systems GmbH  
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Téléphone +49 40 526 30 60 3

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Regulation (EC) No 1272/2008:  
Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1/1A/1B, H317; Carc. 2, H351

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS05, GHS08

Danger

Mention

d'avertissement:

Mentions de danger:

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).

Conseils de prudence:

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/ le savon.  
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P321 Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette).  
P333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

2-butanone oxime

Marquage spécial de certaines préparations:

Réservé aux utilisateurs professionnels. Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

## 2.3. Autres dangers

Voir les fiches de données de sécurité et/ou les consignes d'utilisation en annexe.

---

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux:

### Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n°CAS:	Numéro d'identification UE:	N°REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008 (CLP):
2-butanone oxime	202-496-6	96-29-7	616-014-00-0		1 - 3 %	Carc. 2, H351; Acute Tox. 4, H312; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1/1A/1B, H317

(Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Remarques générales:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation:** Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
- Après contact avec la peau:** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
- Après contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophthalmologiste.
- En cas d'ingestion:** Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Produit chimique sec. Mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** courant d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone. Le dioxyde de carbone. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Remarques générales**  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Equipement spécial de protection en cas d'incendie:**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer les personnes en lieu sûr. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Eviter la formation de poussière. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

#### Protection contre l'incendie et les explosions:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Restreindre l'accès aux locaux de stockage. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre: forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire.

#### Conseils pour le stockage en commun

Stocker dans un endroit sec. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### valeur limite au poste de travail

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:

#### Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:

## Valeurs de référence DNEL/PNEC

### DNEL valeur

Substance:	n°CAS:	DNEL/DMEL
------------	--------	-----------

### PNEC Valeur

Substance:	n°CAS:	PNEC
------------	--------	------

### Indications diverses

AGS DFG Y: Il n'y a aucun risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Contrôle de l'exposition professionnelle:

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

### Protection individuelle

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol. Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : normes DIN/EN: EN ISO 374

### Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques.

### Protection corporelle:

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### Scénario d'exposition:

aucune

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État:	pâte
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Données de sécurité	paramètre	Valeur	unité	Remarque
pH:				Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:				Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:				Aucune donnée disponible
Point éclair:		> 104	oC	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:				Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz):				Aucune donnée disponible
Explosibilité:				Aucune donnée disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				non applicable
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				non applicable
Pression de la vapeur:		> 1		Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:		< 1		Aucune donnée disponible
Densité relative:				
Densité:	20 oC	1,30	g/cm3	Aucune donnée disponible
Soluble (g/L) dans:				non applicable
Solubilité dans l'eau (g/L):				facilement soluble.
Solubilité dans les corps gras (g/L):				Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:				Aucune donnée disponible
Température d'ignition:				Aucune donnée disponible
Température de décomposition:				Aucune donnée disponible
Viscosité:				Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes:				Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

aucune

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec le stockage et la manipulation correctement.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

### 10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique. Dioxyde de carbone.  
Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Les indications se rapportent aux composants présentant le risque toxicologique le plus élevé.

**Facteur M:** - **Toxicité aiguë (dermique):** -  
**Toxicité aiguë (par voie orale):** - **Toxicité aiguë (par inhalation):** -

#### Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
2-butanone oxime	96-29-7	DL50 orale (rat) 930 mg/kg DL50 dermal (lapin) 184 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**  
irritant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**  
fortement irritant.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**  
Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**  
Cancérogénité:  
Catégorie 3 (UE): Peut donner lieu à craindre un risque d'effet cancérogène sur l'homme.  
Mutagénité sur les cellules germinales:  
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.  
Toxicité pour la reproduction:  
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**  
aucune

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**  
aucune

**Danger par aspiration:**  
Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Les indications se rapportent aux composants présentant le risque toxicologique le plus élevé.

#### Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
2-butanone oxime	96-29-7	CL50 (poisson, 96 h) 843 mg/L

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.6. Autres effets nocifs

Pas de données disponibles pour le mélange.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée/Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### Liste des codes de déchets / désignations de déchets proposés par EWC / AVV

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° UN: -

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Pas de produit dangereux au regard de cette réglementation de transport

-

#### Transport maritime (IMDG), Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Not a hazardous material with respect to these transportation regulations

-

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: - Code de classification: / Classification Code: -



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage/ Packing Group: -

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR:  
Polluant marin:

oui

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)  
catégorie de transport:

code de restriction en  
tunnel:

Dispositions  
particulières:

Quantité limitée (LQ):

Transport maritime (IMDG)  
EmS-No: -  
Special provisions:

Limited quantity (LQ):

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarque aucune

---

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

Informations sur le règlement (CE) n°166/2006 établissant un registre européen des rejets et transferts de polluants:

aucune

Règlement (CE) n°1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:

aucune

Règlement (CE) n°648/2004 sur les détergents

aucune

RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 [règlement POP]:

aucune

Règlement (UE) n°649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux:

aucune

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°:

aucune

##### Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

TRGS 905

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.** -

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral):**

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).

**Indications de stage professionnel**

aucune

**Restriction(s) d'utilisation recommandée(s) :**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels. Le produit ne doit être manipulé que par des adultes de plus de 18 ans, suffisamment informés de la manipulation adéquate, des caractéristiques dangereuses du produit et des mesures indispensables de sécurité.

**Informations diverses:**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Documentation concernant les modifications:**

aucune

**Références littéraires et sources importantes des données**

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

**Abréviations et acronymes**

aucune